



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 09 novembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h04.

Le secrétariat de séance est confié aux représentants du personnel (Mme Puccini, Mme Fillon, Mme Guieu) de l'établissement.

Mme La Provisseure soumet le compte rendu de la séance du 26 septembre 2023 à l'approbation des membres du CE.

Votants : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Elle soumet également à leur validation l'ordre du jour du CE de ce soir, modifié comme suit :

Points à modifier :

2.3/ Tarifs divers devient 2.3/ Tarifs annexes

Points à ajouter :

3.3/ Convention Scuola Calasanzio terza Media

4.6/ Sorties et voyages

Votants : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

1/ Installation du Conseil d'Établissement

Mme la Provisseure félicite les membres du CE nouvellement élus et procède à l'installation du CE et des différentes commissions.

Chaque membre se présente.

Le Conseil d'établissement est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est compétent pour le premier degré, le second degré et le cas échéant pour les classes postbac.

Il adopte son RI.

Il adopte :

- le projet d'établissement
- le RI (idem + CVL)
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année
- le plan annuel d'éducation à l'orientation des classes de 6^{ème} jusqu'aux classes de Terminale.
- le plan de formation continue des personnels
- le programme du conseil école – collège
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Mme La Provisure rappelle le programme de la journée du 9 Novembre qui s'est déroulée ce jour. Les représentants des parents soulignent qu'il faudrait transmettre les canaux de communication (réseaux sociaux, site, etc) pour pouvoir être informé des actions menées comme celles pour cette journée de lutte contre le harcèlement.

Il émet un avis formé :

- la carte des emplois
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques
- le programme de l'AS
- le programme des activités des clubs (club Stendhal)
- les questions examinées en CHSCS et en CHSCT
- la programmation et le financement des voyages scolaires
- l'organisation de la vie éducative
- les modalités générales de la participation des parents d'élèves à la vie de l'établissement
- les IMP (Indemnités pour Mission Particulière) des personnels enseignants
- la restauration scolaire
- le budget et le compte financier des EGD

Les membres de droit :

- | | |
|-----------------|--|
| ● Mme THUAUDET | Conseillère Culturelle ou son adjoint M. HERVÉ Clément |
| ● Mme MONTICINO | Provisure |
| ● Mme LEROY | Provisure-Adjointe |
| ● M. JOUBERT | Secrétaire Général |
| ● M. GALTIER | Directeur du 1 ^{er} degré |
| ● Mme BARES | CPE |

Le nombre de représentants de l'administration détermine celui des deux autres composantes.

Conseil d'Etablissement à 6 sièges

Le Conseil d'Etablissement comprend au total **18 votants** :

- **6 membres de droit** : COCAC, Provisure, Provisure-adjointe, Directeur du primaire, DAF, CPE.
- **6 représentants élus des personnels** :
 - **5 représentants des personnels enseignants et de documentation** élus par deux collèges : le collège du premier degré et le collège du second degré.
 - **1 représentant des personnels administratifs, de surveillance, de santé, ouvriers et de service** élu par un troisième collège.
- **4 représentants des parents d'élèves**
- **2 représentants des élèves**
- **1 vice-président du CVL invité et non votant**

Les membres élus :

| Titulaires | | Suppléants | |
|---------------------------------------|--|---------------------------|--|
| PATTY Myriam | Professeurs du 1^{er} degré | CHALAYER Nathalie | Professeurs du 1^{er} degré |
| PIVIDORI Laetitia | | FRANCO Maria | |
| PUCCINI Karine | Professeurs du 2nd degré | MURATORI Massimiliano | Professeurs du 2nd degré |
| FILLON Camille | | LOVACO Barbara | |
| GUIEU Anne | | LACROIX Claire | |
| BOCCACCI Marie | Personnels Non-enseignants | GUIBERT Marie | Personnels Non-enseignants |
| ARABEYRE CERA Valérie | Parents | TORTORICI Stéphanie | Parents |
| GROSSET Christophe | | GUITELMANN LEVY Alexandra | |
| OSTI Emmanuel | | CITTADINI Francesca | |
| BUSSIERE Kathleen | | BERTIN Thomas | |
| ATTIAS Simon | Elèves | DUPRAT Loup | Elèves |
| SOGLIANI Anaïs | | DI MAURO Constance | |
| GUERIN Apolline (non votant) | Vice Présidente CVL | PINCHON Zoé | |

1.1/ Mise en place du Conseil du second degré

Le Conseil du second degré prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré, notamment dans les domaines suivants :

- les structures pédagogiques du second degré
- l'organisation du temps et du calendrier scolaire
- le projet d'établissement dans sa partie second degré en prenant appui, entre autres sur les propositions du conseil pédagogique.
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant compte des contraintes locales
- les projets et l'organisation des voyages scolaires
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège
- le programme d'actions annuel contre toutes formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

Il adopte son RI.

Les membres de droit :

Mme MONTICINO
Mme LEROY
M. JOUBERT
M. GALTIER

Proviseure
Proviseure-Adjointe
D.A.F.
Directeur du 1^{er} degré



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Le nombre de représentants de l'administration détermine celui des deux autres composantes.

Les membres élus :

| Titulaires | | Suppléants | |
|-----------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| PUCCINI Karine | Professeurs | MURATORI Massimiliano | Professeurs |
| FILLON Camille | | LOVACO Barbara | |
| GUIEU Anne | | LACROIX Claire | |
| BOCCACCI Marie | Personnels Non-enseignants | GUIBERT Marie | Personnels Non-enseignants |
| ARABEYRE CERA Valérie | Parents | TORTORICI Stéphanie | Parents |
| GROSSET Christophe | | GUITELMANN LEVY Alexandra | |
| OSTI Emmanuel | | CITTADINI Francesca | |
| BERTIN Thomas | | PARSEGHIAN Hélène | |
| ATTIAS Simon | Elèves | DUPRAT Loup | Elèves |
| SOGLIANI Anaïs | | DI MAURO Constance | |

1.2/ Mise en place du conseil de discipline

Préalablement à la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire, le chef d'établissement et l'équipe éducative recherchent, dans la mesure du possible, toute mesure utile de nature éducative, notamment par le biais de la commission éducative.

La convocation du conseil de discipline apparaît ainsi comme une solution ultime et grave.

Les sanctions prononcées par les conseils de discipline des EGD sont des décisions administratives susceptibles de recours devant le tribunal administratif de Paris.

C'est au chef d'établissement qu'il revient d'apprécier s'il y a lieu d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un élève.

Lorsque le chef d'établissement, saisi par écrit d'une demande de saisine du conseil de discipline émanant d'un membre de la communauté scolaire, décide de ne pas engager de procédure disciplinaire, il lui notifie sa décision motivée.

Le conseil de discipline est compétent, dès lors qu'il est saisi, pour prononcer toutes les sanctions prévues au RI de l'établissement, y compris celles qui peuvent l'être par le seul chef d'établissement :

- avertissement
- blâme
- exclusion temporaire, pas plus de huit jours, de l'établissement ou des services annexes
- exclusion définitive



Le choix des sanctions doit être proportionné par rapport au manquement constaté. Les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel. La levée du sursis implique une nouvelle convocation du conseil de discipline.

Le RI peut prévoir en outre des mesures d'accompagnement, de prévention et de réparation.

Les membres de droit :

Mme MONTICINO
Mme LEROY
M. JOUBERT
Mme BARES

Proviseure
Proviseure-Adjointe
DAF
C.P.E.

Les membres élus :

Collège

| Titulaires | | Suppléants | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| FILLON Camille | Professeurs | PUCCINI Karine | Professeurs |
| LACROIX Claire | | GUIEU Anne | |
| BOCCACCI Marie | Personnels Non-enseignants | GUIBERT Marie | Personnels Non-enseignants |
| ARABEYRE CERA Valérie | Parents | PARSEGHIAN Hélène | Parents |
| GROSSET Christophe | | OSTI Emmanuel | |
| CITTADINI Francesca | | TORTORICI Stéphanie | |
| BERTIN Thomas | | BOTTINO Sylvie | |
| RIBADEAU DUMAS Morgan | Elèves | LAMMENS Lucas | Elèves |
| PINCHON Zacharie | | SAGLAM Ada | |

Lycée

| Titulaires | | Suppléants | |
|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| PUCCINI Karine | Professeurs | MURATORI Massimiliano | Professeurs |
| LOVACO Barbara | | GUIEU Anne | |
| BOCCACCI Marie | Personnels Non-enseignants | GUIBERT Marie | Personnels Non-enseignants |
| ARABEYRE CERA Valérie | Parents | TORTORICI Stéphanie | Parents |
| CITTADINI Francesca | | BERTIN Thomas | |
| OSTI Emmanuel | | PARSEGHIAN Hélène | |
| GUITELMANN LEVY Alexandra | | BOTTINO Sylvie | |
| ATTIAS Simon | Elèves | ARDUINI Philippe | Elèves |
| SOGLIANI Anaïs | | MNIF Mayad | |
| DI MAURO Constance | | SOGLIANI Anaïs | |



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aeefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



1.3/ Mise en place de la commission Hygiène et Sécurité de la communauté scolaire (C.H.S.C.S)

Cette commission a pour mission de promouvoir la formation à la sécurité des élèves et des personnels, et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Elle veille à ce que toutes les dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité soient respectées.

Cette commission est instaurée dans tous les établissements, dans le respect du droit local. Elle est consultée sur les mesures de sécurité à prendre en lien avec l'ambassade et le conseiller technique sûreté de l'AEFE.

Elle est composée :

Des membres de droit :

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Mme MONTICINO | Proviseure |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe |
| M.JOUBERT | DAF |
| M.GALTIER | Directeur 1 ^{er} degré |
| M.PERONI RANCHET | Médecin Scolaire |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire |
| Mme BARES | CPE |

Mme la Proviseure annonce que le médecin scolaire arrivera début décembre.

Des membres élus :

| Titulaires | | Suppléants | |
|---------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| GUIEU Anne | Professeurs | MURATORI Massimiliano | Professeurs |
| PUCCINI Karine | | LOVACO Barbara | |
| PERRET Virginie | | GIANNONI Véronique | |
| BOCCACCI Marie | Personnels Non-enseignants | GUIBERT Marie | Personnels Non-enseignants |
| TORTORICI Stéphanie | Parents | GROSSET Christophe | Parents |
| GUERIN Apolline | Elèves | CORITON Yann | Elèves |

Me MASTROLONARDO Angelica : RLS (Rappresentante dei Lavoratori per la Sicurezza)

Elle se réunit deux fois par an sur un ordre du jour précis.



1.4/ Mise en place de la C.H.S.C.T (Commission relative à l'Hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail) :

Mme La Provisure informe les membres du CE du fonctionnement de cette commission.

Elle a pour objectif de :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnels (risques professionnels, harcèlement au travail)
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des personnels
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- veiller à la bonne tenue des cahiers d'hygiène et de sécurité
- veiller à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et donc à leur bonne application sous l'autorité du "chef de service".

D'une façon générale, elle doit concourir à l'élaboration de la politique de prévention et de sécurité menée au sein de l'établissement.

Cette commission s'est réunie le 13 juin 2023 pour construire un calendrier et des modalités d'élaboration d'un protocole d'évaluation des risques psycho-sociaux au lycée.

Présentation des résultats à la première réunion de la nouvelle CHSCT.

Les membres de droit :

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Mme MONTICINO | Provisure |
| Mme LEROY | Provisure- Adjointe |
| M.JOUBERT | DAF |
| M.GALTIER | Directeur 1 ^{er} degré |
| M.PERONI RANCHET | Médecin Scolaire |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire |
| Mme BARES | CPE |

Les membres élus :

| Titulaires | | Suppléants | |
|----------------|----------------------------|-------------------|----------------------------|
| GUIEU Anne | Professeurs | LOVACO Barbara | Professeurs |
| FILLON Camille | | LACROIX Claire | |
| NAY Annabelle | | CHALAYER Nathalie | |
| BOCCACCI Marie | Personnels Non-enseignants | GUIBERT Marie | Personnels Non-enseignants |

Mme MASTROLONARDO Angelica : RLS (Rappresentante dei Lavoratori per la Sicurezza)



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aeefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Mme la Proviseure rappelle que la commission a déjà commencé un travail autour des risques psycho-sociaux. Différents niveaux de groupe de travail ont été réunis et le fruit de leur labeur a été transféré aux institutions en charge hors de l'établissement pour évaluations.

L'établissement est donc actuellement en attente du retour de ces évaluations qui seront rendues par service. Mme la Proviseure regrette que les tests réalisés prennent le cadre de l'entreprise mais indique qu'il s'agit du seul cadre légal pour ce type d'évaluation en Italie. Par ailleurs, il est rappelé que, quel que soit le cadre de ce test, les résultats seront reçus sous la forme d'une couleur représentant un niveau, en fonction de la couleur obtenue des mesures pourront être mises en place telles que la venue d'un psychologue et une poursuite du travail engagé en adéquation avec le domaine de l'école.

1.5/ Mise en place de la commission éducative

Une commission éducative est instituée dans chaque établissement et inscrite au RI. Madame Monticino précise que cette commission est une alternative au conseil de discipline et elle ne prononce pas de sanctions.

Elle est composée de :

| | | Suppléants |
|---------------------------|--|---------------------|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe | |
| Mme BARES | C.P.E | |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire | |
| Mme ARABEYRE CERA Valérie | Parents d'élève | CITTADINI Francesca |
| | Le professeur principal de la classe concernée | |
| | Les deux délégués de la classe concernée | |

Mme la Proviseure explique les objectifs de la commission éducative. Il s'agit dans les textes d'une alternative au conseil de discipline (article R. 511-19-1 du code de l'éducation). Mme MONTICINO rappelle que cette commission ne prend pas de sanction. Elle se réunit en tant que de besoin. Il appartient au conseil d'établissement d'en arrêter, au préalable, la composition. **Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.**

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.



1.6/ Mise en place du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (C.E.S.C.E)

Elle est composée de :

| | | Suppléants |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe | |
| Mme BARES | C.P. E | |
| Mme COQUEL | Infirmière scolaire | |
| M.PERONI RANCHET | Médecin scolaire | |
| PUCCINI Karine | Professeur | MURATORI Massimiliano |
| ADDA Stéphanie | Référente Développement Durable | |
| CITTADINI Francesca | Parent d'élève | ARABEYRE CERA Valérie |
| GUITELMANN LEVY Alexandra | Parent d'élève | TORTORICI Stéphanie |
| GROSSET Christophe | Parent d'élève | OSTI Emmanuel |
| MONSIGNY Lucille | Elève | DRION Diane |
| DRAGONETTI Federico | Elève | MUTARELLI Maud |
| PINCHON Zoé | Elève | ZARBANO Laura Greta |
| GUERIN Apolline | Elève représentant des éco-délégués | |

M. GROSSET rappelle que les représentants des parents d'élèves sont en attente d'un retour de l'établissement au sujet de l'inscription au projet de la Scuola di Natura dont la date limite d'inscription a été fixée au 20 novembre 2023. Mme MONTICINO rappelle que le lycée ne peut pas recevoir de subvention de la commune de Milan.

1.7/ Mise en place du CVC : Conseil de Vie Collégienne

Lieux privilégiés d'écoute et d'échanges entre les élèves et adultes de la communauté éducative, ce sont les instances où sont débattues toutes les questions concrètes relatives aux conditions de vie dans l'établissement.

Mme la Conseillère Principale d'Education fait un bilan des campagnes pour les Conseils de Vie Collégienne et Lycéenne.

Elle nous informe avoir reçu 17 candidatures pour le CVL parmi lesquelles 10 candidatures ont été élues. Ce conseil s'est réuni une première fois pour aborder la préparation des journées du 9 novembre (Journée de Lutte contre le Harcèlement) et de Noël.

Pour le CVC, une campagne sans élection a eu lieu et 13 élèves font désormais partie du conseil. Ce groupe de travail s'est réuni pour préparer les journées de Halloween et du 9 novembre (Journée de Lutte contre le Harcèlement).

Il formule des propositions :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité (temps scolaire, projet d'établissement, RI, équipements, restauration)
- les modalités d'organisation du travail personnel



- échanges linguistiques et culturels avec les autres établissements français de l'étranger
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire

Il est composé de :

| | | Suppléants |
|---------------|---------------------------|--------------|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe | |
| Mme BARES | C.P. E | |
| DUPUCH Sandra | Personnel enseignant | |
| SAF Auria | Personnel de Vie scolaire | |
| BERTIN Thomas | Parents | CERA Alessia |

1.8/ Mise en place du Conseil de Vie Lycéenne

Il est présidé par le chef d'établissement, composé de dix lycéens élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens au scrutin plurinominal à un tour.

Il formule des propositions sur les points évoqués pour le fonctionnement du CVC.

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité (temps scolaire, projet d'établissement, RI, équipements, restauration)
- les modalités d'organisation du travail personnel
- échanges linguistiques et culturels avec les autres établissements français de l'étranger
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire

Avec un volet orientation plus développé relatif à la poursuite d'études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles, sur les questions de santé, hygiène et sécurité et les activités sportives, culturelles et périscolaires.

Mme La Proviseure passe la parole à Mme La CPE qui fait un rapide CR de l'élection.

Il est composé de :

| | | Suppléants |
|-----------------------|--------------------------|---------------------|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure-Adjointe | |
| Mme BARES | C.P. E | |
| MURATORI Massimiliano | Personnel enseignant | LOVACO Barbara |
| GRUFFE Florence | Personnel enseignant | |
| REMADI Aurélien | Personnel enseignant | |
| CANOVA Sophie | Personnel enseignant | |
| BOCCACCI Marie | Personnel non enseignant | |
| GUIBERT Marie | Personnel non enseignant | |
| BOTTINO Sylvie | Parents | TORTORICI Stéphanie |



1.9/ Mise en place de la cellule de crise

Réunie en cas de situation de crise, elle est composée de :

| | | Suppléants |
|-----------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Mme MONTICINO | Proviseure | |
| Mme LEROY | Proviseure- Adjointe | |
| M.JOUBERT | DAF | |
| M.GALTIER | Directeur 1 ^{er} degré | |
| ARABEYRE CERA Valérie | Parent d'élève | CITTADINI Francesca |
| GROSSET Christophe | Parent d'élève | BERTIN Thomas |
| OSTI Emmanuel | Parent d'élève | GUITELMANN LEVY Alexandra |
| BUSSIERE Catherine | Parent d'élève | TORTORICI Stéphanie |
| PUCCINI Karine | Professeur | LOVACO Barbara |
| LACROIX Claire | Professeur | GUIEU Anne |
| MASSICOTE Stéphanie | Professeur | PATTY Myriam / COTE Arnaud |
| BOCCACCI Marie | Personnel non enseignant | GUIBERT Marie |
| GUERIN Apolline | Elève | PINCHON Zoé |

Elle a pour mission de conseiller le chef d'établissement sur les mesures à prendre pour gérer au mieux cette situation.

2/ Actes budgétaires

2.1/ Présentation du budget rectifié BR2 2023

Mme La Proviseure passe la parole à M. JOUBERT, secrétaire général qui présente le BR2 2023 aux membres du CE.

M. JOUBERT présente les documents, donne des précisions sur les termes employés pour la bonne compréhension de tous et toutes.

M. JOUBERT explique que les versements habituels au format trimestriel ne correspondaient pas exactement à la durée du trimestre. Ainsi, une normalisation des factures a été opérée. Ainsi, le premier versement correspond aux mois de septembre à décembre, le second de janvier à mars et le troisième d'avril à juin.

M. JOUBERT s'attarde sur le second volet du BR2 : les frais de fonctionnement. Ce volet a été impacté par les travaux les plus urgents déjà réalisés et par les futurs travaux qui devraient être réalisés d'ici les vacances de Noël (la réfection du toit notamment)

Mme La Proviseure annonce que des travaux auront encore lieu dans les prochaines semaines et ce jusqu'aux vacances scolaires sans impact important sur les mouvements des élèves et du personnel. Une gêne pourrait être occasionnée les premiers jours au niveau de l'entrée du primaire le temps pour les ouvriers d'installer le matériel sur le toit.



Mme La Provisseure remercie l'AEFE qui subventionne la réfection du toit à hauteur de 155 000 €.

M. JOUBERT rappelle que les assurances financent également 40 000 € des travaux.

L'équipe de direction rappelle que de la résine a été coulée sur les zones 1 et 2 (secondaire) et que des travaux seront engagés contre les fuites observées au retour des vacances de la Toussaint.

Madame Puccini demande si les projets de réfection des toitures du primaire et du secondaire prendront en compte l'isolation thermique et éventuellement étudieront l'option de l'installation d'un toit végétal.

M. GROSSET soulève la question de la gestion des espaces et des travaux d'agrandissement ou d'aménagement des bâtiments.

Mme la Provisseure rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Schéma Prévisionnel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'établissement pour la période 2023-2027, la sous-direction de l'immobilier de l'AEFE nous a rendu visite en juin et que nous sommes toujours en attente de leur bilan. Par ailleurs, sans pérennisation des effectifs dans les plus petites classes (notamment en maternelle), il n'est pas envisageable d'agrandir les locaux. Dans cette optique, un démarchage au niveau des crèches voisines est fait pour augmenter les effectifs des premiers niveaux.

Après l'exposé de M. Le Secrétaire Général et les divers échanges, Madame La Provisseure demande aux membres du CE d'émettre un avis formé.

Votants : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

2.2/ Présentation du budget initial BI 2024

Mme La Provisseure passe la parole à M. JOUBERT, Secrétaire Général qui présente le BI 2024 et les tarifs A.S. 2024/25 aux membres du CE.

L'augmentation de 4% des frais de scolarité 2024 - 2025 suscite des questionnements de la part des parents notamment qui demandent des précisions sur les lignes de budget auxquelles cette somme a été allouée.

M. JOUBERT présente son budget initial pour répondre aux questionnements. Les représentants des personnels du premier degré donnent des exemples concrets concernant leurs besoins de financement.

A 19h37, Anais SOGLIANI quitte le CE.

Après l'exposé de M. Le Secrétaire Général et les divers échanges, Madame La Provisseure demande aux membres du CE d'émettre un avis formé.

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16



Simon ATTIAS quitte le CE à 20h11.

3/ Actes relatifs au fonctionnement de l'établissement

3.1/ Règlement intérieur du Conseil d'Établissement (annexe 1)

Après lecture à voix haute par les représentants des élèves, il est soumis à l'approbation des membres du conseil. Il se trouve en annexe.

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

3.2/ Présentation du PPMS 2023/2024

Mme La Provisure passe la parole à M. JOUBERT, Secrétaire Général qui présente le PPMS de l'établissement.

M. JOUBERT et Mme BOCCACCI rappellent que le PPMS doit être actualisé tous les ans. Depuis 2 ans, un long travail de dématérialisation a été mené pour un meilleur traitement des données personnelles. Le SCAC n'est plus en possession des listes de personnels mais celles-ci sont gardées en interne. Pour cette année, l'établissement est actuellement en attente de validation du travail fait de la part des instances (SCAC et AEF).

3.3/ Convention Scuola Calasanzio terza Media

Mme Monticino présente la Convention pour l'année scolaire en cours et propose le vote des tarifs pour les examens d'Idoneità et Terza Media.

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

4/ Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

4.1/ Calendrier des rencontres parents /professeurs

Madame Leroy et Monsieur Galtier présentent le calendrier des rencontres parents/professeurs qui se trouve en annexe.

Pour le secondaire, les réunions individuelles parents - professeurs de fin du premier trimestre auront lieu de 19 décembre pour les élèves en classe de terminale, première et troisième. Elles auront lieu le 18 janvier pour les élèves des autres niveaux.



Pour le premier degré, une réunion de remise des livrets aura lieu le 14 décembre pour les familles des cycles 2 et 3 et le 8 février pour les familles du cycle 1.

Les modalités seront définies ultérieurement en conseil pédagogique.

4.2/ Présentation du tableau des IMP

Mme La Provisure donne la définition d'une indemnité pour mission particulière.

Elle présente ensuite le tableau des IMP attribuées aux enseignants pour 2023/2024.

Références : Circulaire AEFÉ n° 1576

Par décret n°2015-475, les enseignants peuvent, sur la base du volontariat, et pour répondre à des besoins spécifiques, exercer des Missions Particulières.

Madame La Provisure demande aux membres du CE d'émettre un avis formé.

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

4.3/ Plan d'éducation à l'orientation

Madame La Provisure passe la parole à Mme LEROY Provisure-Adjointe qui présente le plan d'orientation et d'éducation de l'établissement pour 2023/2024.

Mme La Provisure demande aux membres du CE d'adopter le plan d'éducation à l'orientation pour 2023/2024.

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

4.4/ Projet local d'évaluation 2023/2024

Madame La Provisure passe la parole à Mme LEROY Provisure-Adjointe qui présente le Projet local d'évaluation de l'établissement pour 2023/2024.

Mme La Provisure-Adjointe précise qu'il n'y a aucune modification sur le PLE voté et utilisé les années précédentes.

4.5/ Projet d'établissement

Madame La Provisure passe la parole à Mme LEROY Provisure-Adjointe qui présente le travail qui a été accompli en ce qui concerne l'élaboration du projet d'établissement.

Les représentants des parents d'élèves remercient pour la qualité du travail fourni. Ils demandent si la mise à disposition pourra être notifiée à l'ensemble des parents d'élèves.



Mme La Provisure rappelle que l'année prochaine aura lieu l'homologation du statut d'Établissement Français à l'Étranger (tous les 5 ans)

Mme La Provisure demande aux membres du CE d'adopter le Projet d'établissement.

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

4.6/ Sorties et voyages

Les représentants des parents d'élèves rappellent que, dans la charte votée au CE précédent et dont le compte-rendu a été voté en début de séance, le montant maximal est de 550 € et 20 % de désistement.

Un point de dissonance est noté parmi les différents membres du CE. En effet, une partie des membres se souvient avoir voté un montant maximum de 600 euros lors du dernier CE, pour d'autres le montant voté était de 550 euros.

Les représentants des parents d'élèves soulignent la lourdeur des augmentations.

Madame La Provisure prend la responsabilité d'une relecture trop rapide du document rédigé et voté en début de séance et s'en excuse. Madame La Provisure demande un nouveau vote de l'augmentation du montant maximal à 600 € dans la charte des voyages.

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 13

Madame la Provisure présente les demandes d'augmentation de montant maximum pour les voyages suivants.

Toscane – Mme Lacroix de 500 à 600€
Plafond maximum à 600€

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Paris – M. Rayssac de 500 à 600€

Votants : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Madame La Provisure remercie les membres votants pour les élèves et les professeurs investis.



5/ Questions diverses

Mme La Provisseure et l'ensemble de l'équipe de direction répondent aux questions diverses.

Second degré

- tessera sanitaria pour les recrutés locaux: serait-il possible de rédiger un document qui expliciterait la situation fiscale/qui rappellerait les accords fiscaux qui permettent aux collègues français recrutés locaux de bénéficier de la tessera sanitaria ?
 - Mme Monticino indique que l'Ambassade a demandé aux établissements scolaires de ne pas rédiger de tels documents. Elle propose de faire remonter notre demande aux services de l'Ambassade à Rome afin qu'ils rédigent le document idoine.
- l'EDT des salles peut-il être de nouveau affiché sur les portes?
 - Ce sera fait par les services de la vie scolaire dans les jours à venir. Les edt et les pochettes avaient été enlevées pour faciliter les travaux de peinture cet été et du fait du renouvellement des emplois du temps.
- le budget des sorties/événements a été épuisé en septembre. De fait, certaines sorties inscrites sur le tableau prévisionnel n'ont pas pu se faire. Quelles solutions peuvent être envisagées pour éviter cela ?
 - Monsieur Joubert répond qu'il a dû y avoir un malentendu car toutes les demandes de sorties ont pu être validées tant pour le primaire que pour le secondaire jusqu'à fin novembre ou reportées d'un commun accord sur 2024. De fait, le tableau prévisionnel sert à répartir les crédits sur toutes les sorties plutôt que d'appliquer la règle du "1er arrivé 1er servi" mais les crédits ne sont pas extensibles. Aussi un message de Madame Piras (référente culture) préparé conjointement avec Madame Leroy sera adressé aux professeurs précisant la nouvelle procédure et l'implication des coordonnateurs dans le suivi des sorties et des projets pédagogiques.
- Les propositions de la commission "aménagement des espaces" qui s'est réunie en juin ont-elles été retenues ou tout du moins envisagées pour qu'à la rentrée 2024 les edt des classes soient moins impactés par le manque de salles ? (division de la salle 103, achat d'un chariot d'ordinateurs neufs pour le primaire, aménagement de la salle de danse, utilisation de la salle de cantine/garderie en maternelle comme salle de classe l'après-midi, ...). Dans le compte-rendu du dernier CE, il était rappelé qu'une commission "immobilier" AEFÉ était venue l'an passé faire un "état des lieux" (Mme Chavy et M Raisin) et devait faire des propositions d'aménagements. Ces propositions ont-elles été communiquées ?
 - Mme Monticino rappelle que nous soulevons ce point à chaque CE, elle se rend bien compte que la gestion des espaces est tendue, mais puisque des travaux importants (un 3e étage au-dessus du Primaire par exemple) ne peuvent pas être envisagés (pour les raisons déjà évoquées aux précédents CE), il n'y a pas lieu d'y revenir systématiquement à chaque occasion. De plus, la priorité a été donnée au toit qui prenait l'eau et au plafond dont les plaques risquaient de se décrocher. La prochaine priorité est la mise en conformité des systèmes anti-incendies des bâtiments (il y a 7 ans que les services des pompiers de Milan



le demandent!!). Par ailleurs, les propositions faites par le groupe de travail profs sur l'aménagement des espaces (couper la salle 103 en 2, aménager la salle de danse en salle de classe, etc...) sont très mal accueillies par nos collègues du Primaire et refusées en bloc par l'administration.

- Quant à la sous-direction de l'immobilier de l'AEFE venue faire le tour du lycée l'an dernier, elle n'a pas encore communiqué ses propositions à la Direction. Lorsque ce sera chose faite, Mme Monticino propose de rassembler un groupe de travail pour prendre connaissance et travailler sur lesdites propositions.
- L'achat d'ordinateurs pour compléter les 2 chariots du secondaire est-il prévu ? Comme cela a été signalé au dernier CE, en "Salle 203, le nombre d'ordinateurs est doublé, passant de 15 postes à 30, En salle de technologie, 26 PC neufs ont été installés", et nous nous en réjouissons. Ces salles sont essentiellement utilisées par la technologie et les mathématiques. Toutes les autres matières auraient besoin de chariots avec 30 ordinateurs par chariot.
 - La réponse de M Joubert est directe: certains ordinateurs sont à peine installés qu'ils sont abîmés. Il n'est donc pas favorable à des achats en nombre si les enseignants ne jouent pas le jeu de vérification avant et après les séances. Il reconnaît que, comme trop souvent, l'inconséquence d'un petit nombre gêne le plus grand nombre. Néanmoins l'achat d'un autre chariot peut tout à fait être envisagé en 2024, à condition que tout le monde soit plus responsable et attentif au matériel.
- L'utilisation des portables dans les couloirs et la cour. Il n'est pas rare de constater que les élèves utilisent leur portable dans les couloirs et la cour, ou ont des ears/casques sur les oreilles. Une confiscation systématique est difficilement applicable, surtout si les cas se multiplient. Un rappel aux élèves et aux parents pourrait-il être fait ?

Mme Barés indique qu'elle enverra un mail aux familles en ce sens, ainsi qu'aux professeurs principaux. Elle propose cependant qu'une réflexion soit menée sur cette question: pourrait-on envisager une autorisation raisonnée et partielle du téléphone (aux lycéens par exemple, tout en maintenant l'interdiction au collège?).

Premier degré

- Les budgets de commandes de matériel pour les classes : Comme déjà évoqué en juin 2023, suite à l'augmentation des tarifs, serait-il possible de réviser la somme prévue pour les commandes de matériel de classe ?

Il est prévu d'augmenter à 600 € dans le doc dans les crédits pédagogiques. M. GALTIER rappelle que le budget était passé de 520 € à 550 € en juin. Les professeurs du premier degré remercient pour les efforts réalisés. Le souhait de travailler à l'élaboration d'une ligne budgétaire pour les aménagements des classes flexibles est émis par les professeurs.
- Ecoscuola : Afin de valoriser les aménagements de systèmes d'énergie renouvelable et le label « ECOSCUOLA », serait-il possible d'envisager la mise en place de prises au garage pour les véhicules électriques ?

Madame La Provisoire rappelle que nous sommes désormais labélisés E3D. Ce point n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour mais la direction prend note de cette demande pour de futurs projets.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Enfin, les enseignants souhaitent remercier la direction pour la décision de rendre gratuit l'accès à la garderie du matin et du soir pour leurs enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

Les secrétaires de séances

K. PUCCINI

C. FILLON

A. GUIEU

La Présidente

E. MONTICINO

